

N° 742
20 JUIN 2014

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

ÉDITO DIALOGUE UNILATÉRAL



Grève à la SNCF et mouvement des intermittents du spectacle sont au cœur de l'actualité sociale. Le gouvernement, qui prône le dialogue social comme une vertu démocratique, fait la sourde oreille. Pire même, il a tenté une instrumentalisation des conséquences de la grève à la SNCF sur les épreuves du baccalauréat pour discréditer le mouvement des cheminots. Une telle attitude n'est pas de nature à réconcilier les Français avec la classe politique, et l'enfermement du gouvernement sur les solutions économiques qu'il promet conduit à des contradictions qui ne peuvent qu'exacerber

le rejet du politique. Contradiction entre les discours d'amélioration du quotidien et la destruction programmée de ce qui reste du service public des transports ferroviaires, avec toutes les conséquences sur la qualité du service rendu. Discours sur les valeurs humanistes et sur la nécessité de renforcer la dimension culturelle et artistique dans les parcours de formation côté cour et, côté jardin, actes qui livrent de plus en plus la culture à l'espace marchand et plongent dans une précarité grandissante tous ceux qui ne sont pas sur le devant de la scène.

Les équipes qui s'affrontent en ce moment au Brésil le savent : on ne gagne pas en marquant des buts contre son camp. ■ **Roland Hubert**, cosecrétaire général

MOUVEMENTS SOCIAUX LA COTE D'ALERTE EST DÉPASSÉE

La contestation grandissante dans le pays devrait alerter le gouvernement ; elle émane non seulement de nombreux salariés et retraités mais également de députés de la majorité de plus en plus critiques face aux politiques d'austérité et à la crise politique que connaît le pays. Cela devrait conduire dans un premier temps à ouvrir de véritables négociations avec les organisations représentant les salariés, tant dans la culture qu'à la SNCF.

La presse libérale a beau se montrer particulièrement virulente envers les grévistes, les enjeux au centre des conflits concernent bien l'ensemble des citoyens, que ce soit dans la défense d'un service public de transport de qualité ou pour la préservation de la culture. On aimerait entendre le pouvoir en place remettre au centre des débats la question de l'intérêt général et accepter d'étudier les propositions faites par les syndicats représentatifs plutôt que de laisser se déverser tous les poncifs habituels sur le « corporatisme », l'opposition « usagers, grévistes », le comble étant atteint avec l'instrumentalisation du baccalauréat.

François Hollande a fait du dialogue social un trait identitaire de son quinquennat ; il est temps de donner sens à la formule et d'accepter de négocier.

De son côté, le mouvement syndical gagnerait à tirer tous les enseignements nécessaires des difficultés à mobiliser dans une période de tension sociale et travailler davantage à l'unité d'action. Le clivage, récemment théorisé par le secrétaire général de la CFDT lors du dernier congrès, entre syndicalisme d'accompagnement et syndicalisme radical, pèse sur la capacité à mobiliser et fait le jeu du patronat.

Suite page 2 ►►



PRÉRENTÉE

Pas de rattrapage

La journée de préreentrée initialement prévue le 29 août a finalement été reportée au lundi 1^{er} septembre. Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) qui s'est tenu le 12 juin a définitivement voté cette décision. Il n'a en revanche en aucun cas été question d'une quelconque journée de rattrapage.



85 autres pays. Pas aux mêmes dates, en revanche. C'était début juin en Amérique du Nord, fin mai au Liban. L'Amérique du Sud clôturera la saison avec une session d'examen du 10 au 18 novembre.

BACCALAURÉAT

686 907

C'est le nombre total, toutes filières confondues, des candidats au bac, soit une hausse de 3,3 % par rapport à l'année dernière. La moitié passe le bac général, 30 % un bac pro et 20 % un bac technologique. 16 295 candidats planchent dans

COUR DES COMPTES

Nouvelle attaque contre les fonctionnaires

Dans son dernier rapport, la Cour des comptes part à la rescousse des comptes de l'État. Il faut revenir sur la journée de carence, baisser les effectifs, augmenter la durée du travail, etc. Des mesures d'autant plus faciles à préconiser qu'elles ne s'appliqueront pas aux donneurs de leçon. En 1989, un certain F. Hollande expliquait qu'en tant que conseiller référendaire à la cour, il touchait 15 000 francs « sans absolument rien faire », qu'il pouvait aller à la Cour des comptes « pour passer des coups de téléphone » ou, simplement, « en cas de fatigue », rester chez lui. Heureusement que la productivité des fonctionnaires est bien différente de celle des conseillers de la Cour des comptes...

ACTUALITÉ 3-4

- SOCLE COMMUN
- CSE
- SALAIRES FP

ENJEUX 5

- RÉFORME TERRITORIALE
- RETRAITÉS
- ORIENTATION APRÈS ET VERS LA SECONDE
- ÉDUCATION PRIORITAIRE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- RÉFORME DU LYCÉE
- CONVENTION LYCÉE/UNIVERSITÉ
- LISTE APTITUDE AGRÉGÉS
- AFFECTATION PRAG/PRCE

SUR LE TERRAIN 7

- DÉCRET SIRHEN
- SOUFFRANCE AU TRAVAIL
- VICTOIRE DES FRALIB



►► Suite de la page 1

MOUVEMENTS SOCIAUX LA COTE D'ALERTE EST DÉPASSÉE

Quelles que soient les divergences de plate-forme et de stratégies des uns et des autres, il est nécessaire qu'un travail interprofessionnel ait lieu, notamment avant la conférence sociale des 7 et 8 juillet, et que des revendications convergentes puissent être actées au profit des salariés.

Dans l'Éducation, il semble que la mesure de la représentativité et la nécessité d'entendre les personnels soit davantage à l'œuvre qu'au niveau interprofessionnel ou Fonction publique.

Les interventions du SNES-FSU pour porter des revendications construites avec la profession ont débouché sur un certain nombre de mesures plutôt positives. C'est le cas de la circulaire REP+ qui reconnaît à travers la pondération la charge de travail engendrée par le travail en équipe et les discussions avec les familles, des conclusions de certains groupes sur les métiers qui

confortent les missions, de la consultation enfin des enseignants à l'automne sur le projet de socle défini par le Conseil supérieur des programmes. À cet égard, l'offensive hargneuse de syndicats minoritaires pour défendre le socle Fillon constitue, de façon détournée, un hommage au travail fait par les militants du SNES-FSU ayant clairement fait entendre aux membres du CSP la condamnation large d'un socle inefficace et appauvrissant, et ayant développé notre conception des contenus.

Nous restons bien loin de nos demandes cependant, que ce soit en matière de réduction du temps de travail pour toutes les catégories comme de revalorisation salariale, et cela doit nous inciter à poursuivre les débats dans les établissements en vue d'une mobilisation collective, sujets qui seront discutés dans les instances du SNES-FSU réunies les 24 et 25 juin 2014. ■ **Frédérique Rolet**

Publicité

COMMUNIQUÉ

SANTÉ ET ASSURANCE

Protégez au mieux votre capital santé

GRÂCE À SANTE PASS ET PROTECTION REVENU, DEUX CONTRATS CONÇUS PAR LA GMF, VOUS ASSUREZ VOTRE SANTÉ ET PRÉSERVEZ EFFICACEMENT VOTRE NIVEAU DE VIE.

Protection Revenu en pratique

POUR QUI ? Protection Revenu est accessible à tous les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique âgés de 18 à 65 ans. Une simple déclaration de bonne santé est demandée à partir de 30 ans.

COMMENT ÇA MARCHE ? En cas d'arrêt de travail, le contrat permet à l'assuré de conserver un revenu moyen similaire à ce qu'il percevait l'année précédente. Il choisit son montant garanti et peut le faire évoluer.

LE PLUS ? L'indemnisation tient compte aussi des primes.

POUR QUELLE DURÉE ? Jusqu'à 5 années consécutives d'indemnisation.

Ludovic Champenois, Responsable Produit à la GMF

«Le choix d'une complémentaire santé est libre»

« On dit souvent que la santé est ce qu'il y a de plus important. Raison de plus pour passer à la loupe son assurance complémentaire santé et faire jouer la concurrence. Rappelons que le choix d'une complémentaire est libre, une règle qui vaut aussi pour les fonctionnaires. Insistons aussi sur le fait qu'au bout d'un certain temps, en général à partir du 4^{ème} mois d'arrêt de travail, les fonctionnaires ne perçoivent plus que la moitié de leur traitement. Mieux vaut donc avoir anticipé ! C'est ce qui nous a guidés dans la conception de Protection Revenu, le complément prévoyance du contrat SANTE PASS ».

PROTÉGEZ VOS REVENUS

Et parce que les fonctionnaires ne sont pas forcément bien couverts en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident de la vie privée, la GMF a conçu Protection Revenu. Cette garantie vous permet de maintenir votre niveau de vie en cas de coup dur : l'indemnisation est calculée sur la base de votre traitement, mais aussi de vos primes. Protection Revenu peut être souscrit avec le produit SANTE PASS ou de façon totalement indépendante. Pensez-y !

1. Ensemble des assurés avec une seule et même formule au contrat.
2. Si l'inscription de l'enfant a lieu dans les 3 mois qui suivent sa naissance ou son adoption.
3. Sauf formule Eco.

Pour en savoir plus sur ces deux contrats : appelez le 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou connectez-vous sur www.gmf.fr

DROITS ET LIBERTÉS « JEUNESSE SANS-PAPIERS »



Quelques milliers de lycéens sont sans-papiers en France. Une centaine dans un seul lycée parisien ! Ces tout jeunes majeurs sont devenus « sans-papiers » le jour de leurs 18 ans et ils risquent l'expulsion. Leurs situations sont variées, certains sont en famille, mais le regroupement familial a été refusé, ou leurs parents n'ont pas obtenu de papiers, d'autres sont venus faire des études chez un membre de leur famille, d'autres sont arrivés seuls et mineurs en France, les mineurs étrangers isolés.

Politique contre l'immigration oblige, le gouvernement refuse de les régulariser malgré leur scolarisation et leur implication dans la société, malgré le soutien de leurs camarades et de leurs enseignants. Et il accepte que des départements prennent des règles ubuesques pour refuser de prendre en charge des mineurs : dans le Loiret, demande de certificat médical déclarant la personne indemne du virus Ebola (dont on meurt généralement dans les trois jours !).

SE MOBILISER

À Lyon, certains sont même en prison, accusés d'avoir fraudé sur leur âge et donc perçu indûment l'aide du conseil général. La validité des papiers de leur pays n'est pas remise en cause mais on leur fait passer des radiographies du poignet et de l'épaule censées donner une indication sur l'âge. De l'avis même du conseil général du Rhône, la marge d'erreur est d'au moins 18 mois. C'est pourtant sur la foi de ces tests qu'actuellement Alkassim et Carine sont en prison et condamnés à rembourser des milliers d'euros, le prix de leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'enfance. Mais la cour d'appel vient de libérer Narek, expliquant que les seuls tests osseux, très contestés scientifiquement, ne peuvent donner l'âge exact. Depuis le 3 mai, chaque samedi à Paris devant la Sorbonne, les lycéens manifestent. De nombreuses personnalités sont venues les soutenir, parmi eux : Laurent Cantet, Marie-Rose Moro, Bernadette Groison et Frédérique Rolet. ■

© Daniel Maunoury

SÉRIC Communication / mai 2014 - Photo Getty Images - GMF - 78 rue de Froy 75007 Paris Cedex 17

« Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à voir avec de nouveaux yeux » MARCEL PROUST

SOCLE COMMUN

LES MASQUES TOMBENT

Deux ans après les débats de la refondation, le CSP a remis au ministre son projet de définition du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Ce texte devrait être mis en consultation des enseignants à l'automne, au grand dam des tenants du socle Fillon.

Conformément à ce que prévoit la loi de refondation, promulguée pendant l'été 2013, le Conseil supérieur des programmes a travaillé en toute indépendance et procédé à de nombreuses auditions de représentants de la communauté éducative. On peut avoir des désaccords plus ou moins profonds avec le projet, mais force est de constater qu'il s'inscrit dans les équilibres construits pendant les débats de 2012 sur la

refondation de l'école et voulu par le législateur. Le principal était de conserver l'idée de garantie par la Nation de l'acquisition par tous d'un ensemble commun qui aille au-delà du socle de 2005 en dépassant l'opposition connaissances/compétences et en recherchant l'adhésion la plus large possible. Pour le SNES-FSU, le texte proposé par le CSP s'inscrit dans cette logique et constitue une bonne base de consultation des enseignants.

Il est tout de même étonnant que ceux-là mêmes – avec à leur tête l'UNSA et le SGEN-CFDT – qui ont approuvé par leur vote au CSE au printemps 2013 le projet de loi de refondation se déchaînent avec une telle virulence contre ce texte. En expliquant qu'ils sont contre le consensus, en criant à la trahison, tout comme s'ils découvraient subitement le rajout du mot « culture » dans la dénomination du socle.

COHÉRENCE DU SECOND DEGRÉ

Agiter le bocal de la « Twittosphère » à coup de sous-entendus calomnieux qui se veulent spirituels ou d'affirmations qui relèvent de la méthode Coué (« sauter comme un cabri en criant le socle, le socle, le socle »), multiplier les communiqués de presse matamores ne change pas la réalité. Le socle de 2005 et son inénarrable LPC ont été rejetés par la profession et l'avenir n'est pas à leur retour. Mais sans doute ont-ils peur du verdict des enseignants puisqu'ils font tout pour éviter la mise en consultation du projet du CSP ! Le choix, sage, du CSP de ne pas traiter en détail de l'évaluation du socle et de son articulation



© Claude Smulewicz

Démission du président du CSP

La démission d'A. Boissinot a fait couler beaucoup d'encre. Comme d'habitude, des « observateurs avisés » ont voulu rendre responsable le SNES-FSU de cette démission, nous accusant une nouvelle fois d'immobilisme. La réalité est autre, et le principal intéressé s'en est expliqué dans la presse : « En réalité, la structure dont Vincent Peillon m'avait confié la responsabilité n'est pas suffisamment solide pour assurer à bien ses missions qui consistent à définir le socle commun, mais aussi tous les programmes de toutes les disciplines, niveau par niveau... Il est vrai que le changement de ministres a pu favoriser une certaine radicalisation de la part des syndicats, et notamment du SE-Unsa plutôt modéré en général, mais qui, là, a creusé l'opposition entre le socle commun et les contenus des programmes, une opposition dont justement nous voulions sortir » (Le Point, 11 juin 2014). Le CSP continue son travail, la vice-présidente, Amy Cazenave, assurant l'intérim dans l'attente de la nomination d'un(e) président(e).

avec le Diplôme national du brevet, tout en proposant des principes à la réflexion à venir, montre que l'on ne pourra effectivement sortir de l'impasse que constitue la double prescription en terme d'évaluation qu'en réglant au préalable la question des objectifs généraux de l'École. L'évaluation doit rester un outil au service des apprentissages et des pratiques pédagogiques. Là encore, il est étonnant que des représentants syndicaux qui dénoncent à longueur de colonne le pilotage des pratiques

par le baccalauréat, s'inscrivent dans la logique d'imposer le « tout évaluation par compétences » pour mieux piloter les transformations des pratiques dont ils rêvent. Le SNES-FSU s'inscrira pleinement dans la nécessaire réflexion sur l'évaluation des élèves et dans la consultation promise par le ministre à l'automne. Porteur de son projet de culture commune, il continuera avec les collègues à revendiquer l'unité du second degré et sa structuration disciplinaire. ■ Roland Hubert

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION PAS DE RATTRAPAGE

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 12 juin a donné un avis sur le projet de modification du calendrier scolaire pour l'année 2014/2015, ainsi que sur l'organisation des conseils de cycles et du conseil pédagogique.

Le CSE a donné un avis favorable au report de la prérentrée du vendredi 29 août au lundi 1^{er} septembre et de la rentrée des élèves du 1^{er} au 2 septembre, le texte adopté n'évoquant aucun rattrapage. Le SNES et la FSU ont fait de nouveau valoir leur demande de remise à plat du calendrier scolaire pour les prochaines années : des prérentrées en septembre, mais aussi des périodes de cours et de vacances plus équilibrées.

Le projet de texte « relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges » a mis en débat pour le second degré l'organisation du conseil de cycle 3 (CM1-CM2-Sixième) et du conseil pédagogique.

Des « professeurs volontaires exerçant en classe de Sixième dans le ou les collèges du secteur de recrutement dont relèvent les écoles participant au conseil de cycle 3 », « la partie pédagogique du projet d'école propre à chaque cycle tient compte du programme d'action élaboré par le conseil école-collège », des « professeurs volontaires des écoles peuvent participer aux conseils de classe de Sixième ».

CHOIX DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Si tous les enseignants concernés doivent être volontaires, l'ensemble du dispositif continue de traduire la volonté de structurer la liaison CM2-Sixième sous le regard de l'institution

plutôt que d'encourager les nombreux et divers dispositifs fonctionnant déjà sur le terrain. Le résultat reste de l'ordre administratif et risque fort d'être contre-productif. Pour le conseil pédagogique, ses membres seront dorénavant des volontaires sur proposition des équipes pédagogiques, ce qui répond à une demande de longue date du SNES-FSU. Le conseil devrait aussi dorénavant se doter d'un règlement intérieur et formuler des propositions notamment sur « la différenciation des approches pédagogiques », soumises ensuite au conseil d'administration. Alourdir le travail par l'établissement d'un règlement intérieur et permettre au CA de se prononcer sur des



© Clément Martin

« approches pédagogiques » sans en définir le périmètre n'est pas acceptable. Le SNES-FSU a donné un avis négatif sur ce texte, dans un CSE au climat tendu, les tenants du socle de 2005 ayant ouvert la séance par une charge à boulets rouges sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture (voir ci-dessus), et fustigé ceux qui le considèrent comme une avancée par rapport au précédent. ■ Valérie Siphimalani



Festival étudiant contre le racisme (FECR)

Le 26 juin, l'UNEF organise comme chaque année le Festival étudiant contre le racisme (FECR). L'UNEF invite cette année les organisations, associations, partis et syndicats qui le souhaitent à s'associer à cette initiative rebaptisée pour l'occasion « Concert pour l'Égalité », concert contre les exclusions et l'extrême droite. Le SNES-FSU a répondu positivement à cette proposition.

60 000 euros

C'est le montant de la somme remboursée par le PDG d'EDF, Henri Proglio, pour « éponger » l'argent versé à sa femme par une agence proche d'EDF.

Régularisation de Hassane Kebe

Après plus de six ans à travailler pour l'Éducation nationale, d'abord comme AED, puis depuis quatre ans comme enseignant contractuel de lettres modernes, Hassane Kebe est menacé d'expulsion... parce qu'il a obtenu une thèse mettant fin à ses études ! La préfecture de Créteil vient de lui refuser un titre de séjour travailler et lui a délivré une OQT (Obligation de quitter le territoire français). Cette décision injuste est d'autant plus absurde que l'on manque cruellement d'enseignants et que la prochaine rentrée va être marquée par l'absence de nombreux professeurs devant les élèves ! Avec ses collègues, nous demandons un titre de séjour pour Hassane ! Pétition : <http://sd91.fsu.fr/petitions/index.php?petition=3>

« Que pour examiner la vérité il est besoin, une fois dans sa vie, de mettre toutes choses en doute autant qu'il se peut » RENÉ DESCARTES

SALAIRES

UNE MESURE PROBLÉMATIQUE

Après la mobilisation unitaire du 15 mai, le gouvernement ne peut plus ignorer la question salariale dans la Fonction publique. Pourtant, la voie choisie par le gouvernement de Manuel Valls et par la ministre de la Fonction publique refuse d'affronter le problème en choisissant des mesures qui fragiliseront les retraités.



Marilyse Lebranchu a présenté le 11 juin dernier l'adaptation à la Fonction publique de la réduction des cotisations pour redonner du pouvoir d'achat aux salaires les plus « modestes ». Pour les traitements inférieurs à 1,5 fois le SMIC, la retenue pour pension des fonctionnaires sera réduite au 1^{er} janvier 2015, de 0,2 à 2 points selon les cas. La moitié des fonctionnaires sera concernée par cette mesure qui contribue à augmenter la rémunération nette. Pour les non-titulaires, les cotisations seront réduites si leur rémunération totale est inférieure à 1,3 SMIC car ils cotisent au régime général.

Pour les fonctionnaires, cette mesure intervient alors que les réformes des retraites ont installé une augmentation de la retenue pour pension chaque année depuis 2011 et jusqu'en 2020. Le bilan pour les personnels du second degré est présenté dans le tableau ci-dessous. Une augmentation des salaires est indispensable. Elle est particulièrement attendue des salariés les moins

bien payés. Mais le choix gouvernemental qui oppose pouvoir d'achat et cotisations en baissant ces dernières, fragilise le financement des retraites. Difficile de ne pas rapprocher cette décision du gel des pensions supérieures à 1 200 € mensuels ! En outre, à l'occasion d'une mesure conjoncturelle, le gouvernement introduit dans la loi le principe de la progressivité du taux de cotisation pour la retraite sans avoir même explicité ce choix, et donc sans avoir vérifié qu'il emportait l'adhésion.

POUR LE DÉGEL DU POINT

L'ensemble des fédérations syndicales de la Fonction publique ont indiqué que cette mesure unilatérale du gouvernement ne saurait le dispenser de conduire une négociation salariale et ont réaffirmé la revendication unitaire d'une augmentation du point d'indice. ■ Anne Féray

(1) Elle sera de 0,4 point au 1^{er} janvier 2015.

EFFETS DES MESURES DANS LE SECOND DEGRÉ

Corps/Échelon	Indice majoré	Baisse du taux en point de %	Hausse du taux réforme des retraites	Évolution réelle	Évolution traitement mensuel net 2014/2015 en €
C1	349	1,4	0,4	1	16,16
C2	376	1	0,4	0,6	10,45
A1	379	1	0,4	0,6	10,53
C3	410	0,7	0,4	0,3	5,70
C4	431	0,6	0,4	0,2	3,99
A2	436	0,5	0,4	0,1	2,02
C5	453	0,2	0,4	-0,2	-4,20
C6	467	0,2	0,4	-0,2	-4,32

A : agrégé(e)s ; C : certifié(e)s, CPE et CO-Psy. Au 1^{er} janvier 2015

LOI SUR LE VIEILLISSEMENT ENFIN ! ... MAIS QUELLE LOI ?

La loi sur le vieillissement était très attendue et on ne peut que se féliciter de l'adoption d'un projet de loi. Toutefois, les zones d'ombre restent nombreuses.

Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement a été adopté en Conseil des ministres le 3 juin 2014 pour un débat parlementaire en septembre. Il est évident que la manifestation unitaire des retraités a contribué à remettre à l'ordre du jour ce dossier qui tardait à refaire surface. Le SNES-FSU ne peut que se réjouir de cette nouvelle. Mais la loi s'arrête à son premier volet et renvoie la partie « EHPAD »... aux calendes grecques. C'est pourtant une question cruciale, notamment pour les personnes âgées concernées et leur famille.

DES RAISONS POUR SE MOBILISER

Sont ainsi prévus des plans d'aide pour les bénéficiaires, notamment pour les plus dépendants, une baisse du reste à charge pour les cas les plus lourds et une exonération pour les bénéficiaires du minimum vieillesse, un droit au répit pour les aidants... Des mesures pour améliorer l'accès aux aides techniques et l'adaptation des logements sont également reprises du projet Delaunay. Certes, ce n'est pas à reje-

ter. Mais la loi sera uniquement financée par la CASA payée par les retraités imposables. Plusieurs remarques s'imposent, donc. Nous sommes loin de l'ambition proclamée. C'est une loi tronquée avec des annonces qui ne répondent pas aux besoins, faute de financements. Comment imaginer que les 645 millions de la CASA puissent répondre aux propositions ? Quand les mesures seront-elles mises en œuvre ? Silence gouvernemental. Un rapport voté à l'unanimité au Sénat sur la question du maintien à domicile dénonce la situation catastrophique actuelle et l'insuffisance du projet. Dans le texte, aucune référence aux services publics, à un financement solidaire et à la nécessaire formation et qualification des personnels. La gouvernance sera adaptée à la loi sur la territorialisation. Sujet d'inquiétude supplémentaire : quel échelon territorial sera en charge du dossier puisque la disparition des départements ou le rétrécissement de leurs compétences sont programmés ? Bien des raisons donc pour se mobiliser lors de la discussion de cette loi pour l'améliorer. ■ M. C.

MOBILISATION DES RETRAITÉS APRES LE SUCCÈS DU 3 JUIN

La journée d'action du 3 juin dernier a été un moment important pour porter les revendications des retraités. Les initiatives vont se multiplier face à l'immobilisme du ministère.

Le 3 juin, 20 000 à Paris, des milliers en province, les retraités ont manifesté dans un cadre très unitaire pour le maintien du pouvoir d'achat et une revalorisation immédiate de toutes les pensions, pour des services publics de qualité et pour une loi « d'autonomie » conforme aux attentes. Ils ont aussi revendiqué de pouvoir continuer à jouer leur rôle social par la solidarité intergénérationnelle qu'ils font vivre. Premier succès : le même jour, la loi « vieillissement » était présentée en Conseil des ministres pour un débat parlementaire en septembre. Le même jour, Manuel Valls adressait un courrier aux organisations participantes.



LE PREMIER MINISTRE PERSISTE

Sans surprise, le Premier ministre y rappelle les enjeux du plan d'économies de 50 milliards et l'effort « équitablement réparti ». Il insiste sur les mesures prises en direction des retraités dont le montant total de pension est inférieur ou égal à 1 200 €, mesure qui introduit un traitement différencié entre les retraités, remettant ainsi en cause le droit à la retraite fondé sur le montant des rémunérations perçues en activité. Les organisations appelant au 3 juin se sont rencontrées le 12 juin pour débattre des suites de l'action. Première initiative prise : l'envoi rapide d'un courrier à Manuel Valls et aux parlementaires alors que débutent les discussions autour du budget rectificatif, pour rappeler leurs revendications et

leur refus de voir transformer le droit à la retraite. Seconde initiative qui sera prise autour du 1^{er} octobre 2014 : initiatives dans les départements avec rassemblements, délégations auprès des préfetures et des parlementaires, conférences de presse... Un tract commun et une adresse commune aux parlementaires sont envisagés.

DÉFENDRE LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Des interventions sont également prévues dans le cadre du débat parlementaire sur la loi « vieillissement » en septembre. Les organisations présentes ont la volonté d'élargir encore plus l'action unitaire. Elles se retrouveront à nouveau le 11 septembre, conscientes que leur combat est celui de tous les salariés et que le fait de défendre aujourd'hui les pensions, la protection sociale, les services publics, c'est aussi défendre pour les générations futures les droits conquis par le monde du travail. ■ Marylène Cahouet

137 millions d'euros

vont être investis par Monsanto, géant de l'agroalimentaire, dans l'extension de deux usines de production de semences en France. Sans doute bon pour l'emploi... mais pour notre santé ?

Esclavagisme

Un nouveau protocole international sur le travail forcé adopté cette semaine par l'Organisation internationale du travail accélérera les mesures de lutte contre les formes modernes d'esclavage. Il est estimé que 90 % des quelque 21 millions de victimes du travail forcé dans le monde travaillent pour le secteur privé, qui récolte près de 150 milliards de dollars de profits des formes les plus extrêmes d'exploitation existant à l'heure actuelle. Le protocole a recueilli 92 % de votes favorables des gouvernements, des employeurs et des délégués des travailleurs à la Conférence de l'OIT, qui a déclaré que ce nouvel instrument portait la Convention 29, l'un de ses instruments les plus anciens, « dans l'ère moderne ». Une abstention notable a été celle du Qatar qui se trouve sous les feux de la rampe pour son recours au travail forcé dans la construction de l'infrastructure de la Coupe du monde de 2022.

« Des discussions possibles mais en aucun cas plus de 14 Régions. On peut en revanche envisager un nombre inférieur. »

André Vallini, secrétaire d'État chargé de la Réforme territoriale, sur les débats parlementaires liés à la refonte des Régions.

« Il n'y a que les gens médiocres pour penser à tout » HONORÉ DE BALZAC

RÉFORME TERRITORIALE

LE FEUILLETON DU MILLEFEUILLE

Après des déclarations qui ont beaucoup surpris, F. Hollande et M. Valls précisent leurs intentions. Le 18 juin, en Conseil des ministres deux lois vont être présentées.

La première définit la carte des quatorze nouvelles Régions ainsi que la loi électorale qui s'y rapporte. Le texte de cette loi n'est pas connu, même si la carte des Régions a été abondamment diffusée et commentée. Cette loi doit être débattue au Parlement en juillet afin de permettre des élections régionales et départementales à l'automne 2015.

La deuxième loi (Nouvelle organisation territoriale de la République) devrait être examinée à l'automne. Une première version du texte a été rendue publique début juin.

Le projet supprime la clause générale de compétence pour les Régions et les départements, clause pourtant rétablie en décembre 2013.

Les Régions auraient une taille bien plus importante et obtiendraient des compétences accrues. À la compétence exclusive pour le développement économique s'ajouteraient des missions jusque-là exercées par les conseils généraux : voirie, ports et collèges. Les Régions se verraient dotées d'un pouvoir réglementaire dans les domaines de leur responsabilité.

Si la suppression des conseils généraux n'est pas prévue, le rôle des départements serait donc

singulièrement amoindri. Les intercommunalités seraient renforcées, le seuil minimal passant de 5 000 à 20 000 habitants, mais surtout les communes devraient leur déléguer davantage de compétences. Ainsi, le dispositif ferait des intercommunalités, des Régions, et des métropoles là où elles existent, les maillons essentiels de l'organisation territoriale.



QUELS OBJECTIFS ?

Ce projet a-t-il pour vocation d'améliorer l'accès aux services publics et le fonctionnement de la démocratie ? Les initiateurs de la loi ignorent ces aspects pour nous essentiels, mais ils mettent en avant la nécessité de baisser les dépenses publiques et d'améliorer la compétitivité des Régions.

L'exécutif parviendra-t-il à ses fins ? Même en limitant le débat aux seuls élus et leurs associations, il fait déjà face à des pressions contradictoires. Ce projet sera sûrement fortement modifié par le Parlement. Avec la FSU, le SNES interviendra auprès des parlementaires pour que la logique soit inversée : partir des besoins de la population et des salariés et déterminer ensuite l'organisation la plus à même de remplir ces objectifs.

■ Michel Galin, Fabienne Bellin

RENTRÉE 2014

PÉNURIE À TOUS LES ÉTAGES

Alors que beaucoup alertent sur les conséquences de la crise du recrutement dans le second degré, le projet de budget rectificatif pour 2014 envisage de réduire de 5 millions les crédits aux établissements.

La préparation de la rentrée se précise dans les établissements. Si on ne découvre ni les créations d'emplois au budget 2014 insuffisantes pour maintenir une situation déjà très tendue, ni l'ampleur de la crise du recrutement, ces dernières informations ne sont pas pour rassurer.

La Cour des comptes indique donc que sur les 4 112 emplois créés au budget 2013 pour le second degré, seuls 726 ont été consommés du fait d'un rendement aux concours de recrutement qui a chuté à 72 % cette année-là, et d'un nombre de contractuels admissibles aux concours exceptionnels à hauteur de 71 % des prévisions.

PÉNURIE DE PROFS ET D'AED

Cela a évidemment pesé très fortement sur nos établissements pour l'année scolaire qui se termine, mais aura encore des effets pour la suivante d'autant que la situation du recrutement ne s'est pas inversée. Nous manquerons donc de profs à la rentrée : les nouveaux collègues qui ont ne serait-ce que quelques mois d'expérience risquent de voir leur formation réduite à peau de

chagrin et les plus anciens pressés de faire des heures supplémentaires.

La réduction de 5 millions d'euros au projet de budget rectificatif 2014 porte sur des crédits destinés à financer les emplois d'AED, et aussi le matériel pédagogique. Alors que 2 000 emplois d'AED ont déjà été supprimés à la rentrée dernière, ce sont de nouvelles ponctions qui s'annoncent.

PÉNURIE DE MANUELS

Recteurs et DASEN annoncent aux établissements des réductions drastiques, allant jusqu'à moins 60 % des crédits pédagogiques (carnets de correspondance et manuels en collège, droits de reprographie...) pour la rentrée prochaine. Ils informent donc en urgence les collèges de l'impossibilité voire « l'interdiction » de renouveler les manuels au motif de programmes inchangés. C'est vrai que ce n'est pas comme si nous étions dans des établissements d'enseignement ! Dès maintenant et lors des CA de fin d'année il faut dénoncer cette situation et intervenir avec les collègues, les parents et les élèves.

■ Fabienne Bellin

ÉDUCATION PRIORITAIRE

ENFIN LA RECONNAISSANCE

La circulaire publiée prévoit, en particulier, que les enseignants de 103 établissements de l'éducation prioritaire verront leurs maxima de service abaissés.

Les enseignants des 103 établissements du réseau REP+ bénéficieront à la rentrée 2014 d'une pondération de 1,1 heure pour chacune des heures d'enseignement. Cette pondération revient à ramener à 16,4 heures le maximum de service d'un professeur certifié. C'est le seuil au-delà duquel seront décomptées les éventuelles heures supplémentaires. Le nombre d'établissements concernés sera multiplié par trois à la rentrée 2015. Pour le SNES-FSU, il s'agit d'une importante avancée. En effet ce dispositif reconnaît que la charge de travail dans les établissements concentrant la difficulté scolaire doit être prise en compte.

CHARGE DE TRAVAIL PRISE EN COMPTE

Le SNES-FSU a pesé sur la rédaction de cette circulaire, a obtenu des modifications du projet initial pour éviter que cette diminution du maximum de service conduise des recteurs ou les chefs d'établissement à augmenter la charge de travail des enseignants de ces établissements en reprenant d'une main ce que la pondération offrait de l'autre.

La circulaire indique que ce dispositif est mis en place dans ces établissements « reconnaissant le temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves et à la formation ». Il est donc clair que cette pondération, en reconnaissant le travail effectué aujourd'hui par les enseignants des établissements concernés, n'est pas un instrument pour leur en demander plus mais le moyen de leur permettre de faire mieux leur travail. Pour certains chefs d'établissement qui n'avaient pas compris la logique et



qui avait commencé à organiser une augmentation du temps de présence dans les établissements ainsi que des tâches supplémentaires en « compensation » de cette pondération, la circulaire indique plus loin « Sans avoir vocation à se traduire par une comptabilisation ce dispositif vise à favoriser le travail en équipe (...) ». Bien sûr le SNES-FSU, comme il l'a déjà fait, interviendra fermement au plus haut niveau si la clarté de la circulaire échappait à certains responsables locaux.

DISPOSITIFS DE FORMATION

La circulaire prévoit aussi des dispositifs de formation pour les personnels et des aides particulières pour les élèves de ces établissements. S'agissant de l'ensemble des établissements de l'éducation prioritaire, le SNES-FSU sera particulièrement attentif à ce que les initiatives soient mutualisées et mises en place à l'initiative des personnels. Dans le même esprit, le fonctionnement des réseaux d'éducation prioritaire et le lien avec les écoles du même secteur doivent se faire avec les personnels des établissements.

■ Daniel Robin

ORIENTATION APRÈS ET VERS LA SECONDE LE CASSE-TÊTE

La réforme du lycée n'a rien réglé des contradictions de la Seconde générale et technologique (GT) en termes d'orientation et d'affectations. Un casse-tête.

Les classes de Seconde GT de l'enseignement public sont chargées, et souvent très hétérogènes. Par ailleurs les enseignements d'exploration n'entrent pas en compte dans l'affectation des élèves en Seconde : ils font leur choix une fois affectés dans l'établissement en fonction de l'offre locale et des places disponibles, sans que cela ne corresponde nécessairement à leurs souhaits. Pour ces raisons, la construction d'un groupe classe cohérent occupe au moins les quatre premiers mois de l'année scolaire. Et à peine les élèves commencent-ils à prendre la mesure de ce qui est attendu d'eux au lycée qu'il leur faut se préoccuper de choisir leur voie et leur série de Première.

GRAND ÉCART

Or il est difficile de préparer l'orientation dans un lycée où prédomine l'attractivité de la série S, considérée comme le seul lieu de tous les possibles. Le bloc scientifique illustre bien ce problème. Les enseignants doivent faire le grand

écart entre des élèves qui ne se sentent pas concernés par ce qu'ils ressentent comme une préparation à une série scientifique, mais qu'il faut continuer à former aux sciences sans les en dégoûter, et d'autres qu'il faut préparer aux séries S, mais aussi STI2D voire STL. Grand écart pratiqué aussi par les disciplines présentes seulement dans les enseignements d'exploration, fragilisées par ce statut et la faiblesse de leur horaire. Force est de constater aussi que la classe de Seconde peine à donner appétence pour une orientation vers la série littéraire.

La classe de Seconde continue donc d'être la quadrature du cercle pour les enseignants comme pour les élèves. Il est urgent de remettre à plat les programmes et les structures au regard de trois objectifs : mieux les articuler avec la classe de Troisième, continuer la formation générale de tous les élèves, préparer les choix d'orientation sans hiérarchie entre les séries.

■ Valérie Siphimalani



Morbihan : pour le service public !

Le 15 juin, 300 personnes (parents d'élèves, élus, militants de la FSU...) se sont mobilisées pour poser symboliquement sur le terrain de foot d'Elven la première pierre d'un collège public ! Aujourd'hui les collégiens de ce canton font une heure et demie de transport pour rejoindre leur collège. Pourtant un projet est préparé par le conseil général qui a déjà dépensé près de 400 000 € en études. Mais le maire, nouvellement élu, impose aujourd'hui un changement de site ! L'ouverture programmée en 2016 serait retardée de deux ans avec toute l'incertitude qui accompagne l'arrêt d'un tel projet. Le nouveau site, éloigné des installations sportives, séparé de

la ville par une 4 voies, sera très difficile d'accès pour les enfants de la commune ! Avec l'argument visant à préserver un terrain de football, sur lequel devait être construit le futur collège, le maire protège en fait l'enseignement privé implanté dans sa commune. Conseil général et maire se renvoient actuellement la responsabilité de l'arrêt du projet et évitent de communiquer sur le sujet ou de recevoir les nombreuses demandes d'audience !

86,7 %

C'est le taux de réussite en 2012 des filles au baccalauréat contre 82,3 % pour les garçons. 56 % des reçus au bac général sont des filles contre 40 % en bac pro.

17 millions d'euros

de dépassement du plafond des comptes de campagne du candidat Nicolas Sarkozy pour l'élection de 2012 selon Médiapart, soit bien plus que ce qui était à l'origine envisagé.

« Rêve de grandes choses : cela te permettra d'en faire au moins de toutes petites » JULES RENARD

RÉFORME CHATEL DES LYCÉES TOUJOURS INCHANGÉE

Après deux ans, le nouveau gouvernement n'a pas fondamentalement modifié les choses et surtout pas remis en cause les dégâts provoqués par la réforme Chatel.

Après la victoire de François Hollande, Vincent Peillon savait qu'il allait prendre en charge un ministère en difficulté, que ce qui avait été fait par ses prédécesseurs avait pour principal objectif la réduction du nombre de fonctionnaires et une diminution des dépenses de la fonction publique. Les dégâts sont vastes et les chantiers à ouvrir énormes. Mesurant l'ampleur des problèmes, il a lancé un débat sur la « refondation de l'École » et préparé une loi sur l'éducation, affichant des priorités ; le recrutement des enseignants et leur formation, l'École primaire, les rythmes scolaires, l'éducation prioritaire... La méthode a pu paraître pertinente, mais elle comportait une faille de taille : remettre à plus tard les nécessaires modifications à apporter à la réforme Chatel des lycées.

DYSFONCTIONNEMENTS AMPLIFIÉS

Le gouvernement Sarkozy avait pourtant fortement déstabilisé le lycée : bac pro en trois ans, déstructuration des séries technologiques, autonomie des établissements dans l'utilisation des moyens d'enseignements, accompagnement dit personnalisé, contrôle en cours de formation ou contrôle local, langues vivantes sacrifiées, options raréfiées...

Au bout de deux ans de gouvernement Hollande rien n'a changé, et même pire, tous les dysfonctionnements qui étaient évoqués par Chatel pour justifier ses réformes se sont amplifiés : les déséquilibres entre les séries, les difficultés pour les bacs techno à réussir des études supérieures (à l'exception des BTS), les difficultés de poursuites d'études, et aujourd'hui d'insertion professionnelle, des bacs pro...

Alors bien sûr, les chantiers à mener sur les lycées sont gigantesques, mais pour le SNES



© Thierry Nectoux

et pour la FSU, dans le cadre d'une scolarité effective à 18 ans, le lycée et avec lui le baccalauréat doivent être des objectifs essentiels en termes de qualité de formation et de reconnaissance des parcours et de la certification. Il faut « remettre à plat » la réforme Chatel.

Renforcer toutes les dimensions de l'École, la maternelle, le primaire, le collège, impose aussi de renforcer les lycées afin de permettre à chaque jeune un réel parcours de réussite de la maternelle à l'enseignement supérieur, ce qui est antinomique avec la conception « bac - 3, bac +3 » portée par ceux qui se satisfont d'un lycée construit uniquement pour ceux des jeunes qui seraient sélectionnés pour des études supérieures. Ce devrait être un des défis du ministre que de reconstruire un lycée démocratique et exigeant. Ce sera une des priorités du SNES-FSU que d'imposer cette ambition pour les jeunes et pour les personnels.

■ T. Reygades, V. Sipahimalani, lycees@snes.edu

POST-BAC DES LYCÉES CONVENTION AVEC LES UNIVERSITÉS

Deux décrets obligent dorénavant les lycées possédant des formations supérieures à signer des conventions avec des universités.

Pour les BTS, comme pour les CPGE, la convention précisera par exemple les modalités de poursuites éventuelles d'études du lycée vers l'université ou les interventions possibles d'universitaires afin de présenter les filières licences ou master. Selon la loi, des enseignements communs en lycée et à l'université pourraient même être organisés, et le SNES-FSU a exprimé de vives réticences sur ce point. Il a obtenu que cette disposition reste facultative et corresponde à des innovations ou complémentarités pédagogiques. Ainsi les prépas mixtes, qui fonctionnent à l'université et au lycée, ne doivent pas remplacer les prépas existantes.

Les élèves de classes préparatoires auront de plus l'obligation de s'inscrire à l'université, les proviseurs devront s'en assurer ou même procéder eux-mêmes à l'inscription collective. Le SNES-FSU s'in-

terroge sur le caractère obligatoire de cette double inscription, qui n'est vraiment utile qu'aux élèves des prépas littéraires et à une petite partie des autres élèves, la plupart de ces derniers intégrant une grande école à l'issue de leur cursus en CPGE. La direction générale de l'enseignement supérieur a établi, comme le demandait le SNES-FSU, un cadre national pour ces conventions⁽¹⁾, sorte de modèle type que chaque académie ou chaque établissement pourra adapter à sa situation. Il faudra veiller en CA à ce que les conventions respectent la cohérence des formations des lycées et à ce que les éventuels frais d'inscription, imposés par la loi, correspondent à un service rendu (bibliothèque, sport, accès aux laboratoires par exemple).

■ J.-H. Cohen, T. Reygades, postbac@snes.edu

(1) www.snes.edu/Modele-type-de-convention-lycees.html

AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE UN DÉBOUCHÉ MIS A MAL

Avec le gel du point d'indice, l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude est une voie de promotion malheureusement trop souvent opaque. Sa moralisation reste un objectif du SNES-FSU.

La CAPN s'est tenue du 21 au 23 mai. Le nombre de nominations, après une légère augmentation en 2013, a repris sa tendance baissière (261 contre 286 l'an dernier), conséquence de la diminution du nombre de titularisations prononcées l'année précédente. Cette voie ne contribue donc que marginalement à une réelle promotion de corps. Pour le SNES-FSU, il faut augmenter le ratio d'une possibilité de promotion pour sept titularisations à un pour cinq. Concernant l'âge moyen des promus, il est resté stable à 56 ans.

Aux yeux des collègues, cette voie d'accès au corps des agrégés a perdu beaucoup de crédit tant elle a souffert (et souffre toujours) de candidatures de proximité et de promotions de complaisance. Cette année encore, des propositions de l'administration illustrent trop cette pratique condamnable. Ainsi des inspections générales (espagnol, anglais, histoire-géographie et sciences physiques notamment) proposent l'accès au corps des agrégés à de jeunes collègues, bien souvent chargés de mission d'inspection, n'ayant pas parcouru l'ensemble de la carrière dans le corps des certifiés, au

détriment de collègues dont c'est le seul moyen d'obtenir une ultime promotion.

À l'heure où est reconduit le gel du point d'indice jusqu'en 2017, cette promotion est un moment important pour les collègues. Les élus du SNES-FSU ont rappelé leur exigence de voir cette voie d'accès demeurer un débouché de carrière pour les certifiés et non pas devenir une récompense pour services rendus voire un prérecrutement d'IPR.

INDISPENSABLES ÉLUS

Seul le SNES-FSU, de par le nombre et l'expertise de ses élus, a été capable d'étudier exhaustivement les 1 358 dossiers et de faire des propositions alternatives à celles de l'administration. À l'avenir, une moralisation de cette voie de promotion reste indispensable. Des nominations transparentes doivent être mises en place par la prise en compte d'éléments objectifs (qualification, carrière, biadmissibilité, etc.) sous la forme d'un barème.

■ André Voirin, Serge Deneuveglise

Pour plus de renseignements : www.snes.edu/Access-au-corps-des-agreges-bilan.html

AFFECTATION DANS LE SUPÉRIEUR FIN DE LA SECONDE CAMPAGNE

Le profilage des postes mis en place par certaines universités et l'insuffisance de moyens pour la prochaine rentrée dans le second degré empêchent les personnels d'exercer une mobilité souhaitée.

Malgré certains intitulés anormalement exclusifs, les postes de PRAG et de PRCE sont indifférenciés certifiés ou agrégés, voire PLP. La procédure, encadrée par un calendrier serré (candidature, audition et acceptation du poste par le candidat classé premier), se clôt par la demande, faite par l'établissement, de l'autorisation rectorale d'affectation. Pourtant, selon les consignes ministérielles, les recteurs ne devraient pas s'y opposer dès lors que le calendrier est respecté (remontée finale au ministère le 14 juillet). L'intervention syndicale est toutefois nécessaire dans certains cas.

SYNCHRONISATION DES CALENDRIERS NÉCESSAIRE

Le SNES-FSU et le SNESup-FSU sont intervenus auprès du ministère pour une meilleure coordination des calendriers universitaires et scolaires, et pour dénoncer le dévoiement de cette seconde campagne qui ne devrait concerner que les seuls postes devenus vacants en cours d'année (son but originel). Or, celle-ci devient presque aussi importante que la première de septembre-octobre qui, se situant bien avant le mouvement intra, a l'avantage de ne nécessiter aucune autorisation rectorale.

Le SNES-FSU et le SNESup-FSU revendiquent une procédure listant les vœux en cas de candidatures sur plusieurs postes dans le supé-



© Thierry Nectoux

rieur. Le ministère s'y refuse au nom de l'autonomie des établissements alors que cette procédure ferait gagner un temps précieux.

L'acceptation d'un poste est définitive et annule toutes les autres candidatures. Le service d'enseignement est annuel (384 heures) et les carrières sont gérées à l'identique de celles du secondaire, en CAP, par vos élus SNES, SNESup et SNEP.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre section académique ou le secteur second degré du SNESup : second.degre@snesup.fr.

■ Gérard Tollet (SNESup), Xavier Marand (SNES)

Diplôme requis pour l'agrégation interne et externe

Depuis la session 2011, le niveau de recrutement pour passer l'agrégation est le master (bac +5). Grâce à l'action du SNES-FSU à cette époque, les fonctionnaires enseignants titulaires sont « *sont réputés remplir les conditions de titre ou de diplôme pour s'inscrire aux concours externe et interne de l'agrégation* » (article 7 de l'arrêté du 9/09/2013 relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter aux concours externes et internes de recrutement de personnels enseignants). En d'autres termes, le fait d'être enseignant certifié permet de se présenter à l'agrégation interne ou externe quel que soit son niveau de diplôme. Cette disposition perdurera de façon permanente à toutes les futures sessions, bien au-delà de la session 2015.

17 000

C'est le nombre de Roms qui vivent en France réunis dans 400 bidonvilles. 40 % vivent en Île-de-France et 20 % dans le département de Seine-Saint-Denis (93).

Inscription et calendrier des concours 2015

La note de service n° 2014-069 parue le 5 juin au BO précise que les inscriptions aux concours de la session 2015 se feront par internet sur le site SIAC2 du ministère du 11/09/2014, midi, au 21/10/2014, 17 heures, heure de Paris. Dates des épreuves écrites d'admissibilité : agrégation externe : du 9 au 26/03/2015, interne du 27 au 30/01/2015, CAPES externe du 1^{er} au 24/04/2015 ; interne le 3/02/2015 pour les sections documentation et éducation musicale et chant choral, CAPET externe les 30 et 31/03/2015, à l'exception des épreuves de la section arts appliqués qui auront lieu les 13 et 14/04/2015, CPE externe les 30 et 31/03/2015, et CO-Psy externe et interne les 4 et 5/02/2015. Pour les CAPET, CAPES et CPE interne et réservés, le dossier RAEP devra être envoyé le 11/12/2014 au plus tard.

De l'ordre en classe...

Le 28 mai, la gendarmerie et la police municipale sont entrées au lycée Pierre-Poivre de Saint-Joseph (La Réunion) pour « faire la leçon » à un professeur qui s'était garé, faute de place, sur le parking privé d'un restaurant voisin. Certes, un petit rappel à la loi, informel, n'a jamais fait de mal à personne. Il est par ailleurs indéniable qu'un paisible commerçant doit être en mesure d'offrir à sa clientèle un accès sans entrave à ses installations. Il n'a pas à faire les frais au quotidien de l'exiguïté du parking du lycée de son secteur. Mais ça n'est pas tant l'objet de l'intervention des forces de l'ordre que la méthode consistant à aller dénicher le contrevenant jusque dans sa salle de classe devant ses élèves qui a suscité chez les personnels de l'établissement une vive émotion puis une grande indignation. Un courrier de protestation a été remis au chef d'établissement.

« Il n'est rien qui n'imprime si vivement quelque chose en notre souvenance que le désir de l'oublier » MONTAIGNE

CONSEIL D'ÉTAT LE CARACTÈRE INTRUSIF DE SIRHEN CENSURÉ

Le décret n° 2012-342 créant un traitement automatisé dénommé SIRHEN est présenté comme un « outil » de gestion et de paye des personnels.

En fait, c'est une sorte de module intégré à l'ONP (office national des payes créé en 2007) permettant une connexion aux différents logiciels de toutes les administrations centrales. Le SNES-FSU a déposé ce décret devant le Conseil d'État (CE), aux motifs que le droit au respect de la vie privée et familiale, de la liberté syndicale du fonctionnaire se trouve menacé par la collecte de données sur lui-même, son conjoint (ou ex-conjoint), ses enfants.

Dans un arrêt du 28 mars 2014, le CE se borne à annuler les dispositions trop intrusives du fichier que sont les informations relatives au sexe et à la nationalité des conjoints ou partenaires d'agents publics.

En revanche, le CE a validé le reste, ce qui nous interpelle juridiquement et politiquement. Il a considéré que la collecte d'informations précises quant à l'identification des agents, à leur situation familiale, à leur vie professionnelle, syndicale, ainsi que des éléments économiques et financiers se justifiait par la nécessité de percevoir un traitement. Selon nous, une autorisation de la CNIL est nécessaire puisque le fichier est interconnecté ; sur ce point aussi le CE ne nous a pas suivis. On peut regretter que

le CE laisse le décret refuser au fonctionnaire de l'Éducation nationale le droit d'opposition à se voir encarté ainsi que les conjoints, partenaires, enfants. On s'étonne aussi que le faible niveau de sécurité du fichier et la possibilité d'y inscrire l'appartenance syndicale n'aient pas sensibilisé le CE.

REVENDIQUER UNE SÉCURITÉ ACCRUE
Maltraiter des libertés publiques de la sorte au motif que la fin justifie les moyens, implique qu'il faut continuer à revendiquer une sécurité accrue des données et sensibiliser nos dirigeants politiques à cette question afin qu'apparaisse une législation plus protectrice de nos libertés.

Néanmoins, ce que le SNES-FSU a gagné est très important. D'ailleurs, trois jours après l'audience au CE, une annonce politique a été faite relative à l'abandon de l'ONP.

Comme le dit Woody Allen « quand on fait le pari de l'intelligence on est souvent seul », et si le SNES-FSU est la seule organisation à avoir attaqué la création de ce fichier, il continuera à se battre pour la défense des libertés publiques.

■ D. Albert, B. T'Jampens, J.-M. Harvier

VICTOIRE DES FRALIB UNE LUTTE SANS FAILLE

Après 1 336 jours de lutte, les ouvriers qui fabriquent le thé Éléphant pourront constituer une coopérative.

Les Fralib ont réussi à faire plier le groupe multinational UNILEVER. Depuis près de 4 ans, les salariés de l'usine de fabrication de Tilleul Éléphant se battaient pour pouvoir créer une SCOP (Société coopérative ouvrière de production), alors que leur usine de Gémenos

salariés en lutte pour agir pour le maintien de l'emploi et le développement de l'outil industriel et de l'économie d'un territoire, durement touché par la désindustrialisation. Le SNES et la FSU saluent cette lutte sans faille qui s'est faite dans l'unité.

LE SOUTIEN DU SNES-FSU

Avec cet accord, dont le ministère du travail a été un acteur influent, une nouvelle étape de la bataille s'ouvre. Les salariés devront gagner les moyens nécessaires au démarrage, au développement et à la pérennité de SCOP TI. La solidarité de tous sera nécessaire. Le SNES-FSU, lors de son congrès national à Marseille, y a participé en invitant une délégation de salariés et en offrant à tous les congressistes une boîte de tilleul fabriquée spécialement par nos camarades. La FSU 13 a mené aussi de multiples initiatives pour faire connaître ce combat et pour aider au financement des salariés privés de salaire durant trois ans.

Voilà l'exemple d'une lutte qui montre que rien n'est inéluctable, et que des projets industriels alternatifs sont crédibles et peuvent vaincre les logiques spéculatives de grands groupes industriels !

■ Stéphane Rio



avait été sacrifiée sur l'autel de la rentabilité. Un accord vient enfin d'être signé entre les ex-salariés et la multinationale pour que l'usine puisse rouvrir, produire et passer des accords commerciaux avec d'anciens clients. Il aura fallu de la persévérance et de l'opiniâtreté de la part des

SUICIDE DE PIERRE JACQUE RECONNU COMME IMPUTABLE AU SERVICE

Ce drame intervenu peu avant la rentrée avait ému l'ensemble de la communauté éducative. Ce geste désespéré a été reconnu comme une conséquence de sa situation professionnelle, comme celle vécue par la majorité des enseignants de STI.

Le 1^{er} septembre 2013, veille de rentrée, Pierre Jacque, enseignant d'électronique au lycée Artaud de Marseille se donnait la mort, chez lui dans l'atelier dans lequel il préparait habituellement ses cours. Dans une longue lettre à sa famille et à ses collègues, il avait décrit toutes les raisons pour lesquelles il ne pouvait pas faire cette rentrée : les conditions de son métier, les rapports hiérarchiques, la mise en œuvre des réformes, celle de STI2D particulièrement, les finalités de sa mission d'enseignant... « *Le métier ne lui était plus acceptable en conscience* ». Pierre Jacque ne rencontrait pas de difficulté de gestion de classe, il était reconnu par ses pairs. Il n'était pas dépressif, sa dernière lettre montre au contraire une cruelle lucidité.

FORCE ET ENGAGEMENT

Pour sa famille, pour ses collègues, les causes de son suicide étaient manifestement d'ordre professionnel. Mais pas pour l'administration, ni pour les inspecteurs, qui expliquaient que l'acte n'avait pas eu lieu dans le lycée, que Pierre Jacque ne présentait aucun signe particulier de souffrance au travail et que tout avait été fait pour accompagner et aider les enseignants dans la mise en œuvre de la réforme. L'Institution a semblé minimiser la portée de cet acte, jusqu'à l'inspection générale de STI volant au secours des quatre inspecteurs de STI de l'académie d'Aix-Marseille, prétendument déstabilisés par l'enquête du CHSCTA, tout en oubliant de saluer la mémoire de notre collègue et de s'incliner devant la souffrance de la famille. Une année scolaire durant, il a fallu la force de sa famille et l'engagement des militants du

SNES-FSU Aix-Marseille, les interventions du SNES au Comité technique ministériel et de la FSU au CHSCTM, pour que, finalement, le rectorat se conforme aux conclusions du CHSCTA et à l'avis de la commission de réforme : ce suicide est « *imputable au service* ». C'est une décision d'importance pour la reconnaissance de l'existence de risques psychosociaux pour nos professions.

ENSEIGNANTS EN SOUFFRANCE

Mais ce dossier n'est pas clos. De trop nombreux collègues de STI sont dans des difficultés insurmontables pour effectuer correctement leur mission. Ils sont toujours trop nombreux à subir des inspections dont le but est de mettre sous pression les collègues qui émettent des critiques sur la réforme et sa mise en œuvre. Trop souvent les inspecteurs écrivent que ces enseignants, pourtant chevronnés, ne sont pas suffisamment compétents pour enseigner en STI2D. Pourtant, les collègues de STI savent maintenant que l'administration reconnaît que les conditions d'exercice de leur métier peuvent conduire au suicide. Comment l'Institution pourrait-elle plus longtemps repousser les transformations indispensables ?

Le SNES-FSU, qui a combattu cette réforme, restera à l'écoute des enseignants et continuera à défendre des évolutions leur permettant de croire de nouveau en leur mission et aux élèves de réussir dans des séries technologiques industrielles porteuses de sens.

■ Thierry Reygades

Voir sur le site du SNES : www.snes.edu/Le-Rectorat-d-Aix-Marseille.html

TRANSPORT SCOLAIRE 50 ANS DE MOBILISATION

Le congrès du cinquantenaire de l'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public s'est tenu en mai. Il a traité des conséquences de la réforme territoriale.

Depuis 1964, l'ANATEEP œuvre pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité du transport scolaire. L'association est devenue au cours des années un partenaire incontournable des pouvoirs publics et des collectivités territoriales qui ont en charge au quotidien ce service public. Ses opérations d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté « Transport Attitude » rencontrent un succès grandissant, avec plus de 210 000 élèves sensibilisés chaque année, de la maternelle au lycée.

Le Congrès s'est particulièrement intéressé aux conséquences de la réforme territoriale qui conduiraient à transférer la compétence « Transport scolaire » à la Région dès le 1^{er} septembre 2016. L'ANATEEP affirme dans un communiqué que « l'organisation des transports scolaires, conçue sur

une base départementale depuis le 1^{er} septembre 1984, s'est avérée positive pour l'optimisation et la cohérence des circuits et des lignes scolaires, mais aussi pour la qualité du service et la sécurité des jeunes transportés ». L'association demande « que les départements, lorsqu'ils le souhaitent au-delà de septembre 2016 et jusqu'à leur suppression éventuelle, poursuivent leur mission car l'ANATEEP considère que le niveau départemental reste le bon échelon territorial d'organisation des transports d'élèves ».



■ Daniel Lecam

Mobilisation contre les facs géantes

Les personnels des universités ont été appelés à faire grève par une large intersyndicale comprenant notamment la FSU, Solidaires, FO, CGT et l'UNSA. Il s'agit de dénoncer le regroupement des universités contenu dans la loi Fioraso du 22 juillet 2013. Cette loi impose la fusion à marche forcée des universités avec d'autres facs, des grandes écoles et des instituts de recherche. Le SNESup-FSU dénonce notamment la volonté de « créer des mégastuctures avant même de réfléchir à des projets ». L'opacité, la précipitation et la volonté à tout prix de faire des économies d'échelle sont aussi dénoncées, tout comme la décision d'inscrire les universités françaises dans une logique de concurrence mondiale entre les pôles de recherche et de savoir.

4 fois plus

L'obésité est quatre fois plus élevée chez les populations à bas revenus par rapport à celles appartenant aux classes aisées. Le risque d'obésité est aussi associé au faible niveau scolaire, au lieu de résidence, à l'absence de couverture complémentaire, etc.

Nouvelle carte des quartiers prioritaires

La ministre de la Ville Najat Vallaud-Belkacem a dévoilé la nouvelle carte des villes et des quartiers bénéficiant des crédits de la géographie prioritaire. Le nombre de quartiers a été réduit de 2 500 à 1 300, un chiffre important mais moins que les projets initiaux du gouvernement. Si certaines villes ont été sorties avec un certain bon sens de la carte (Sceaux, Rueil-Malmaison, Cagnes-sur-Mer ou Biarritz...), de nombreux déclassements apparaissent comme contestables et ont déjà suscité l'incompréhension des élus et des populations. L'essentiel des fonds attribués relèvera de la rénovation urbaine et ainsi deux cents quartiers seulement seront éligibles aux cinq milliards d'euros débloqués. Cette somme colossale ne bénéficiera qu'à une petite minorité de quartiers ciblés par l'État. L'égalité des territoires et de toutes les populations, notamment sur le plan éducatif, reste d'actualité.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

(66260) Pyr.-Orientales, loue gîte dans mas, nature, 450 m rivière. Tél. 06 12 49 69 65

Ile de Ré, 700 m plage, juillet, jolie maison, jardin, 6 personnes. Tél. 06 08 93 07 58

Paris 20^e, loue apt 3 pièces, du 12/07 au 26/07, parking, 450 €/sem. Tél. 06 24 62 39 61

(83) Cavalaire, coll. loue appart. 4 pers. et appart. 2/3 pers. dans villa rez-de-jardin, terrasse, vue baie, 350 m plage, stat., jardin, calme, possibilité 6 pers. Tél. 06 38 74 28 87

Montpellier sud, 10 mn mer, 10 mn centre ville, F4 non fumeur, 93 m², tt confort, terrasse, jardin ombragé, calme, 7 pers. max., 400 €/sem, 700 €/qz. Tél. 04 71 65 01 53 / 06 24 02 13 19

Paris 20^e, St-Fargeau, loue stud. meubl. 21m², pte cuis., s. d'eau, clair, 3 fenêtres, calme, 4^e asc., libre, 650 € + 60 €, galli.paolo@laposte.net

Narbonne proche halles, appart 5 p. 380 €/sem. 60 €/nuît. Tél. 06 62 96 94 05.

Espagne, Roses, loue studio direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

L'Isle/Sorgue (Provence), location villa, piscine : 500-1200 €/sem., disponibilité et photos au 06 83 88 17 66 ou lesctyises84800@yahoo.fr

Vienne, Autriche, coll. loue tr. grd appartement proche centre VolksOper, calme + terrasse, parking. 4 ch, 6/9 pers. 590 €/sem. nicolson@poczta.onet.pl

(66) Pyrénées-Or., Vallespir, ds village en mont. loue séj. 2 chbres et studio du 22/7 au 31/7 et du 17/8 au 31/8 : 250 et 200 €/sem. Tél. 06 83 03 93 62

(06) Valbonne (prox. Antibes), coll. loue villa 110 m² + jard. 1200m², 4 p. (2 ch.) du 1/8-24/8 (1 050 €/3 s. + chat à caliner ! Tél. 04 93 12 90 60

• Nice, calme, T4, v. mer, gar: 480 €/sem. Tél. 06 81 85 62 32
• Nice centre, T3, 320 €/sem. Tél. 06 81 85 62 32

Andalousie (Espagne) loue apt tt confort, 4/6 pers. pisc. clim. ds pt village bord de mer- Promo juillet/août. Tél. 09 51 30 40 92 / port. 06 31 61 12 12

Sitges (Barcelone), coll. loue F4. Tél. 01 69 30 86 74 / 06 33 79 64 04

Torre Vieja, collègue loue F2 (3 couchages) plage toute proche (Esp). Tél. 07 81 54 14 80

Espagne, loc. village toutes commodités à 20 km mer, 300 €/sem. Tél. 06 19 21 17 76

Venise, part. loue appts 2/6 pers. centre ville. Tél. 04 73 33 55 95

(56) Lorient centre ville loue T2, entièrement rénové, jardin, garage. Tél. 06 08 33 56 31 / 06 66 90 55 99

(22) Côte de Granit rose, loue gîtes ruraux, 2 à 8 personnes, jardin, parking. Tél. 06 08 33 56 31

Enseignante cherche appart F3 à Toulouse, zone du Capitole, à partir de la dernière semaine du mois de juillet 2014. Tél. 0590 26 77 25 ou 0690 55 80 71 ou mail : marie_maximin@hotmail.fr

Lattes, Montpellier, coll. loue F2 50m², pisc. gde terrasse, ttes vac. Tél. 06 19 73 24 34

Paris, Buttes-Chaumont, coll. loue 2 p., 350 €/sem. Tél. 06 72 81 37 05

(94) Champigny-sur-Marne, centre ville, loue studio meublé, refait neuf 29 m²: 650 € CC (dont chauffage). Tél. 06 07 03 28 02

Proche Créteil, Bonneuil (Sucy-en-Brie), coll. loue gde ch. M. ds gde maison M. à laver. Tél. 01 45 90 77 37 - sylviagd@voila.fr

Paris, Haut parc Buttes-Chaumont, 42 m² juill./août sur jardin, lumineux, calme : 380 €/s. Tél. 06 74 36 21 06

Nice, loue r.-d.-j., charme, 2-4 couch, pisc., garage, calme, vue mer et ville : 400-500 €/sem. Tél. 06 75 87 22 82

Budapest centre, loue appart. Tél. 06 73 35 67 78

Nice, loue août gde maison 6-8 couch, jard, pisc., garage, calme, vue mer et ville : 900-1000 €/s. Tél. 06 75 87 22 82

Marseille loue WE, sem. ou mois, T2 calme et lum., gde terrasse, vue dégagée, proche gare. Bus direct port, MUCEM - Tél. 06 17 03 90 22

IMMOBILIER

(94) Fontenay-sous-Bois, limite Vincennes Souplex, vd 7 pièces, 130 m², Carrez - 165m² au sol, cuisine équipée, 4 ch, chauffage central fioul, gd box réserve 24 m², 10 min du RER, 10 mn écoles : 530 000 €. Tél. 06 81 05 70 50

(01) Mafafelon, près d'Oyonnax, vd mais. 170 m² sur 3 niv. terr. 300m²; 172 000 €. Tél. 06 79 14 53 92

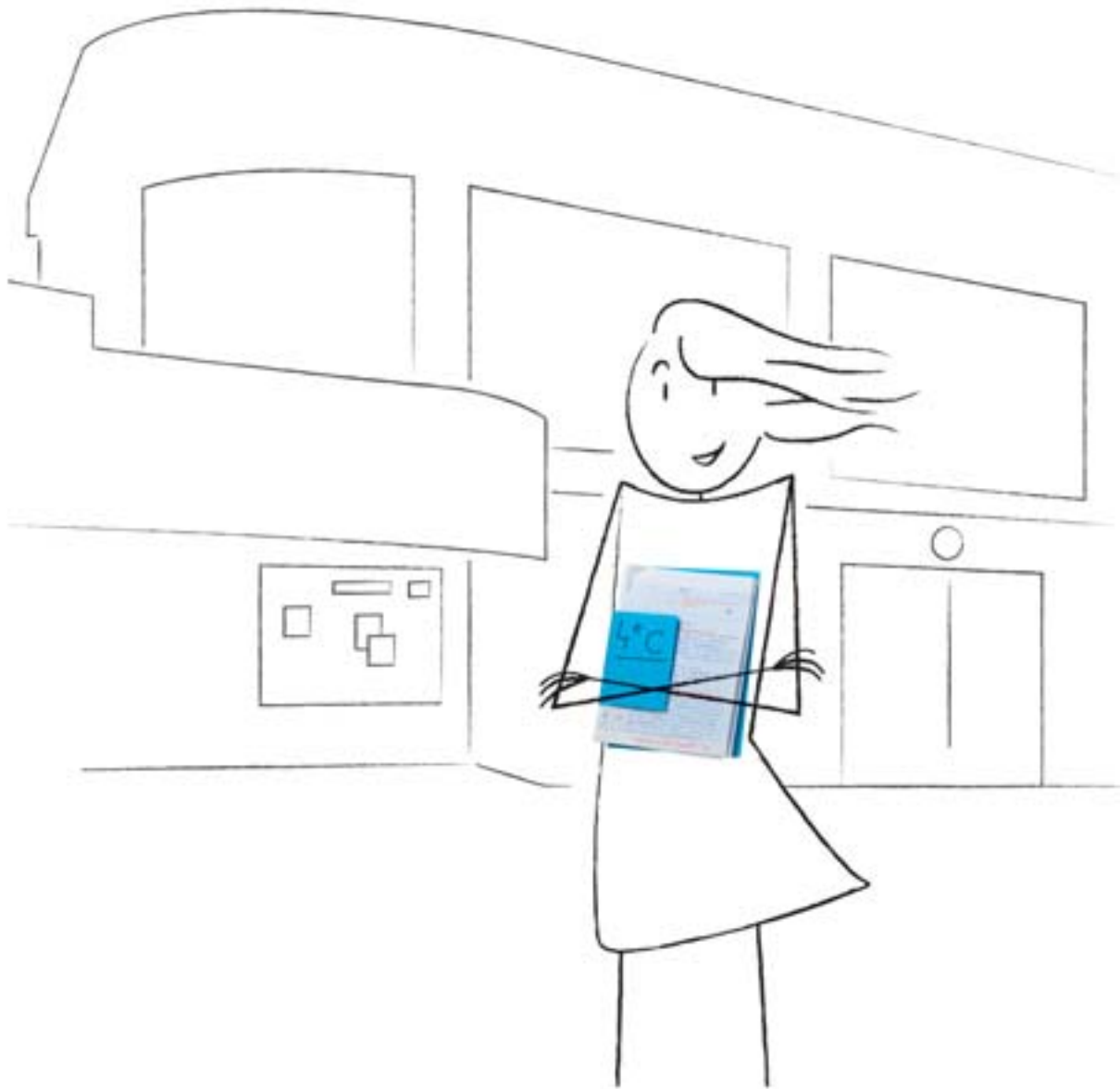
Vends cause mutation, pavillon Étampe (91), 3 ch, garage, parking, centre ville. Tél. 06 66 90 55 99

(28300) Champhol, vds beau pavillon 5 ch, 124 m², ss-sol, terrasse sud, sur 612m², DPE C, ttes comm. Tél. 06 63 21 44 83

Publicité

« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. À mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore - Professeure stagiaire.



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40€, 100€, 120€ REMBOURSÉS*

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies. Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001**.



ASSUREUR MILITAIRE

* Offre valable du 15 mai 2013 au 30 juin 2014, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année et étudiants en ESPE admissibles à la cession de concours 2014. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2014, de l'assurance des risques professionnels CME associée : à l'assurance habitation RAQVAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). ** Appel gratuit depuis un poste fixe.



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !

DES LIVRES POUR LES VACANCES

Alexandre de Humboldt. Le dernier savant universel

Une remarquable synthèse sur un homme d'exception qui fit de sa vie une « pérégrination poétique ». En suivant la longue vie de ce « savant universel » on découvre derrière l'homme de science, un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue. Pour historiens, géographes, naturalistes.

• Mireille Gayet, préface de Philippe Taquet, 1^{er} tirage : août 2006, nouveau tirage : février 2013, 416 p., 35 €



Voltaire newtonien. Le combat d'un philosophe pour la science

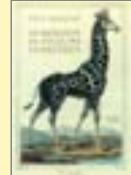
Monument de la littérature, Voltaire a été aussi un passeur de savoir scientifique. Pourquoi, envers et contre tous les cartésiens, malgré la rivalité entre France et Angleterre, cet ami de Mme de Châtelet a-t-il fait connaître les théories de Newton en France ?

• Véronique Le Ru, 1^{er} tirage : mars 2005, nouveau tirage : février 2013, 128 p., 15 €

La Biologie au siècle des Lumières

Le XVIII^e siècle est une époque de bouleversements politiques et sociaux. Cette révolution gagne aussi les naturalistes. Ce livre suit les œuvres des grands savants du XVIII^e en reconstituant leurs démarches intellectuelles. C'est un point sur l'état de la discipline à l'époque.

• Paul Mazliak, Adapt, 2013, 35 €



BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse électronique : _____ @ _____

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)

Publicité

Découvrir, rencontrer, partager...
Le Monde autrement...
avec Arvel Voyages

www.arvel-voyages.com



L'Université Syndicaliste n° 742 du 20 juin 2014, le mensuel du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 - Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) - Rédacteur en chef : Thierry Pétraut. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr - Publicité : GMF (p. 2) ; MAIF, Arvel (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris - Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) - Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0118 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution - Joint à ce numéro : 24 p. Retraités.